

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : <b>29 août 2019</b> Date d'affichage : <b>29 août 2019</b>	Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 3
<i>L'an deux mille dix-neuf, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-neuf août s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	<b>Présents : BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine</b> <b>Procurations : BALVA Patrick à BONNEVILLE André, LOSTETTER Philippe à LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne à KRAUSE Guillaume</b>
<u>Secrétaire de séance</u> : WAGNER Christelle	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : <b>BALVA Patrick, LOSTETTER Philippe, LEPPERT Anne</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

<b>1.</b>	<b>Subvention au profit de Mme GRASSER Christine pour le séjour de l'enfant Lorelei HEYMES à Planète Jeunes</b>	DCM 2019/028
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 21 octobre 2015, DCM 2015/045, il a été décidé soit d'adhérer à Planète Jeunes, soit de subventionner les parents à hauteur de 20%.

Le coût de l'adhésion étant plus important que le subventionnement des familles, il conviendrait donc de choisir la solution la moins onéreuse. L'enfant Lorelei HEYMES de la famille Christine GRASSER et Jérôme HEYMES a participé du 12 août au 16 août 2019 aux animations proposées par Planète Jeunes de BAERENTHAL pour un montant total de 75,52€. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 15,10€ à la famille GRASSER-HEYMES soit 20% du coût de la prestation.

<b>2.</b>	<b>Remplacement du DAE sur la commune de STURZELBRONN</b>	DCM 2019/029
-----------	---	--------------

Par mail en date du 12 août 2019, la société CARDIAPULSE nous propose exceptionnellement de remplacer notre DAE ancienne génération, installé en 2015, par un nouveau DAE. En 2020, au plus tard, il faudrait remplacer la pile de l'actuel DAE (coût : 300€ H.T.) et les électrodes adultes et enfants (coût : 148€ H.T.) pour un coût total de 448€ H.T.

L'offre proposée est la suivante :

- DAE neuf,
- Garantie 5 ans,
- Pile longue durée 5ans (199€ H.T.),
- Electrodes (49€ H.T. car nouvelles technologies),
- Plus besoin d'électrodes enfants (mode enfant intégré via un simple bouton, donc économie supplémentaire),
- Pas de consommables à remplacer avant 2023,

pour un prix spécial de 800€ H.T.

L'initiation est offerte comme par le passé, l'ancien DAE est recyclé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de remplacer l'ancien DAE.
- d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires

<b>3.</b>	<b>Désignation d'un agent du service communal pour la Commission communale de sécurité</b>	DCM 2019/030
-----------	--	--------------

Les membres de la Commission communale de sécurité avec voix délibératives sont :

- Président de la Commission : Maire, adjoint ou conseiller municipal
- Chef de la circonscription de sécurité Publique
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Sapeur-Pompier titulaire du Brevet de Prévention
- Agent désigné du service communal ou intercommunal

Peuvent participer avec voix consultatives

- Centre de secours
- Architecte
- Service Technique – Permis de construire
- Responsable de l'établissement

La commune n'avait jusqu'à présent pas désigné d'agent du service communal, au vu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2015

M. le Maire propose de désigner M. BALVA Patrick en tant qu'agent du service communal pour la Commission communale de sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour, et 1 abstention, d'accepter la proposition du Maire et de désigner ainsi M. BALVA Patrick en tant qu'agent du service communal pour la Commission communale de sécurité.

<b>4.</b>	<b>Divers</b>	
-----------	---------------	--

CCID :

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le jeudi 12 septembre 2019 à la mairie, pour statuer sur les nouvelles évaluations des valeurs locatives foncières (locaux d'habitation ou professionnels, propriétés non bâties).

Marché paysan de l'AMEM :

La commune organise le dimanche 15 septembre 2019, en partenariat avec l'ASDAS et le Conseil Départemental de la Moselle son tout premier marché paysan de l'Amem « Nature gourmand festif » à la Hardt. Animation tout au long de la journée, balade à poneys, ateliers créatifs, visite de la ferme bio Vegetal Respekt, conférences....

Dès 17H concert avec le groupe « Après la sieste »

Dès 18H tartes flambées

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21H00.*